



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/13964  
28 mai 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 27 MAI 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DES BAHAMAS AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir  
faire distribuer le texte de la note verbale ci-jointe No 191 datée du 27 mai 1980  
en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Davidson L. HEPBURN

Annexe

Note verbale datée du 27 mai 1980, adressée au Ministère des affaires  
extérieures de Cuba par le Gouvernement des Bahamas

Le Ministère des affaires extérieures du Commonwealth des Bahamas présente ses compliments au Ministère des affaires étrangères de la République de Cuba et a l'honneur de se référer à la note No 803 (S/13955) que le Ministère des affaires étrangères lui a adressée par telex le 19 mai 1980 et à la note No 184 (S/13959) transmise par telex au Ministère des affaires étrangères le 21 mai 1980 en réponse à celle-ci.

Le Ministère déplore que le Gouvernement de la République de Cuba n'ait pas répondu à la note No 184 (S/13959) et en est amené à conclure, un délai de six jours s'étant écoulé, qu'il n'a pas l'intention d'y répondre; le Ministère est donc prêt à en inférer que le Gouvernement de la République de Cuba souhaite que le Gouvernement des Bahamas conclue au rejet de la proposition qu'il a faite au Gouvernement de la République de Cuba en vue d'aboutir à une solution honorable du problème.

Le Ministère a l'honneur de réaffirmer que le Gouvernement des Bahamas était disposé à accepter ce qui paraissait être des excuses, la reconnaissance des faits et des assurances données par le Gouvernement de la République de Cuba d'après son interprétation de la note No 803 (S/13955) du Ministère des affaires étrangères de la République de Cuba. Le Ministère proposait donc que la teneur de la note No 803 telle que l'interprétait le Gouvernement des Bahamas et celle de la note No 184 (S/13959), et un accord qui satisfasse les deux parties quant au montant des dédommagements et réparations, constituent pour les deux gouvernements une solution honorable et acceptable.

Le Ministère regrette que le Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba ait choisi d'ignorer jusqu'ici cette proposition faite de bonne foi ou ne soit pas actuellement disposé à l'accepter et paraisse avoir donc rejeté l'interprétation supposée par nous correcte de la note No 803 (S/13955) telle qu'elle était exprimée dans la note No 184 (S/13959) ainsi que que l'offre de parvenir à une solution honorable de ce problème dans un cadre bilatéral.

Le Gouvernement des Bahamas invite à nouveau le Gouvernement de la République de Cuba à accepter les propositions contenues dans la note No 184 (S/13959) comme la base d'une solution honorable.

-----

